



Assurance : conseils aux personnes atteintes d'une maladie rénale

www.rein.ca

Bien des gens pensent qu'ils ne peuvent obtenir de l'assurance vie (ou tout autre type d'assurance personnelle, telle que l'assurance maladie, l'assurance voyage ou l'assurance invalidité) s'ils sont atteints d'une maladie rénale. Bien qu'il puisse s'avérer difficile de s'assurer, cela est possible dans bien des cas. Vous trouverez ci-dessous des conseils qui peuvent vous aider à vous assurer si vous êtes atteint d'une maladie rénale.

Les renseignements fournis ci-dessous sont de nature générale et ils ne s'appliquent pas nécessairement à toutes les circonstances. Nous vous prions de prendre note que les conseils suivants ne constituent pas une garantie que vous allez pouvoir vous assurer. Nous vous recommandons de consulter un conseiller fiscal professionnel pour vos questions individuelles.

Renseignements généraux sur l'assurance

- Vous devez comprendre les exclusions et les limitations de votre contrat d'assurance, particulièrement lorsque vous avez une condition préexistante.
- Lorsque vous remplissez votre demande d'assurance, il faut être transparent et divulguer tout problème de santé connu. Si vous ne le faites pas, votre contrat pourrait être invalidé et une éventuelle réclamation vous serait refusée.
- Souscrire une assurance est parfois plus facile lorsque vous avez des traitements de dialyse depuis un certain temps ou que vous avez eu une transplantation rénale et que votre état est considéré comme étant « stable » ou géré adéquatement.
- Vérifiez auprès de votre employeur quels sont les régimes d'assurance collective de l'entreprise et les couvertures qui s'y rattachent. Les avantages de ce type d'assurance permettent souvent de se qualifier plus facilement pour un contrat d'assurance, qui peut alors être émis (jusqu'à concurrence d'un montant donné) sans que vous ayez à fournir de renseignements médicaux.
- Magasinez, c'est-à-dire cherchez un agent ou un courtier d'assurance qui est familier avec les maladies rénales ou toute autre affection chronique. Voici des questions que vous pourriez poser à ce spécialiste :
 - Avez-vous de l'expérience consistant à venir en aide aux personnes atteintes d'une maladie rénale ou d'une autre maladie chronique?
 - Travaillez-vous avec plusieurs assureurs ou compagnies d'assurance? (De cette façon, vous pouvez plus aisément vérifier auprès d'autres fournisseurs d'assurance, si votre demande est refusée ou si les coûts d'un assureur sont trop élevés comparativement à la norme établie sur le marché.)

Assurance voyage

- Il faut vous assurer que vous comprenez les exclusions et les limitations des contrats d'assurance. Par exemple, vous pourriez ne pas être couvert par certains contrats si votre médication a changé, ou si vous avez arrêté de prendre un médicament (même si votre condition s'est améliorée), ou encore, si vous avez modifié le dosage d'un médicament (à la hausse ou à la baisse), dans les 30 jours précédant votre départ.
- Si votre assurance voyage relève de votre carte de crédit, renseignez-vous bien sur toutes les exclusions, les limitations et les clauses relatives à vos conditions préexistantes. Vous connaîtrez ainsi la couverture réelle de votre assurance et de quelle façon votre compagnie d'assurance traitera une éventuelle demande d'indemnisation étant donné vos conditions préexistantes particulières.
- Cherchez des contrats d'assurance qui vous couvrent en tant que personne (ces contrats sont basés sur l'évaluation réalisée au moment où vous faites une demande d'assurance) au lieu de contrats qui vous couvrent lors d'un voyage (ces contrats sont basés sur l'évaluation réalisée au moment où vous faites une demande d'indemnisation).
- La plupart des polices d'assurance voyage limitent la couverture en fonction du nombre de jours de voyage. Soyez certain que votre déplacement ne dépasse pas cette limite.

Assurance invalidité ou assurance de revenu de remplacement

- L'assurance invalidité ou l'assurance de revenu de remplacement peuvent être disponibles par l'intermédiaire du régime d'assurance d'un employeur, bien qu'il soit peu probable que ce régime puisse être transféré si vous changez d'emploi.
- L'assurance invalidité ou l'assurance de revenu de remplacement peuvent être disponibles pour les personnes atteintes d'une maladie rénale à un prix plus élevé ou avec une exclusion relative à toute invalidité se référant à des conditions préexistantes.
- Vous pourriez envisager le régime d'assurance de soins de longue durée, une autre forme d'assurance invalidité qui est maintenant disponible.

Assurance vie

- Si vous faites partie d'une entreprise qui offre un régime d'assurance vie, vous pourriez être en mesure de conserver votre assurance vie collective, et ce, même si vous changez d'employeur.
- Ne faites pas une demande d'assurance, car si elle fait l'objet d'un refus, l'information sera mise à votre dossier. Une meilleure option consiste à consulter un agent ou un courtier d'assurance qui étudiera le marché avant que vous fassiez une demande officielle. Ces spécialistes sont en mesure de faire cette recherche en fournissant toutes les informations nécessaires qui vous concerne auprès d'un assureur, mais sans divulguer votre nom. Ils peuvent ainsi obtenir une réponse préliminaire quant au type de couverture et au coût qui s'y rattache, étant donné votre situation particulière.
- Vous voudrez peut-être explorer la possibilité d'une assurance conjointe: un couple peut partager un régime d'assurance, même si l'un des conjoints a une maladie rénale. Les prestations seront versées aux bénéficiaires de la succession au moment du décès des deux partenaires.